



Paris, le 1^{er} août 2019

CONDITIONS TARIFAIRES - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

Tarifification 15.10.2019

Chère Cliente, Cher Client,

Vous avez choisi de faire confiance à Caixa Geral de Depósitos pour la gestion de votre compte et nous vous en remercions.

Nous vous informons qu'à compter du 15.10.2019 de nouvelles conditions tarifaires seront appliquées aux comptes de nos clients en matière d'**opérations avec l'étranger**.

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des deux modifications à venir par rapport à la tarification en vigueur depuis le 15.01.2019.

Virements non SEPA

Transfert agence vers le Cap Vert

Les transferts vers le Cap Vert se voient appliquer, à partir du 15 octobre 2019, la tarification en vigueur pour l'émission d'un virement non SEPA. En revanche, la commission par message Swift, habituellement prélevée pour les virements non SEPA, ne sera pas facturée aux transferts vers le Cap Vert.

Emission de chèques à l'étranger

Païement direct - chèque en euros payable aux guichets des agences de CGD Portugal

À compter du 1^{er} septembre 2019, ce service n'est plus commercialisé.

Pour vos transferts de fonds vers Caixa Geral de Depósitos au Portugal, nous vous proposerons de passer par l'émission de virements SEPA exclusivement.

Nous vous invitons à consulter la plaquette tarifaire sur notre site internet : www.cgd.fr.

Vous pouvez refuser les nouvelles conditions tarifaires en clôturant votre compte de dépôt sans frais avant le 15 octobre 2019 en avertissant notre Etablissement par écrit à l'adresse suivante : Caixa Geral de Depósitos - Service Marketing et Communication - 38, rue de Provence - 75009 Paris.

À défaut de contestation écrite de votre part avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications, vous serez réputé(e) avoir accepté l'application des nouvelles conditions tarifaires.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, Chère Cliente, Cher Client, en l'expression de nos salutations distinguées.

Caixa Geral de Depósitos

